

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 1^{er} mars 2022

En exercice : 18 *L'an deux mille vingt-deux et le premier mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*

Présents : 15 **Présents :** Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absent excusé : Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER)

Absents : Loïc CHRISTIN, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Adeline SIBELLE

2022_09 - Objet : Validation du programme d'actions établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) relative au programme d'actions 2021 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, et conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés au Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

Le descriptif des travaux a été établi par l'O.N.F. comme suit :

Descriptif des travaux Localisations	Quantité estimative	Prix Total Hors Taxes
Travaux sylvicoles : Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : 16.u	1,00 ha	920,00 €
Travaux de maintenance : Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture Localisation : 1.u, 3.u	2,3 km	2 280,00 €

Total investissement :
920,00 € H.T.

Total fonctionnement :
2 280,00 € H.T.

Total opération :
3 200,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'O.N.F. pour un montant de 3 200,00 € H.T.
- **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget 2022 comme suit :

Section de fonctionnement

Article 61524 – Entretien bois et forêts : 2 736,00 € T.T.C.

Section d'investissement

Article 2117 – Bois et forêt : 1 012,00 € T.T.C.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents et à exécuter la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

